



République Française - Département du Gard Arrondissement d'Alès	Registre des délibérations de la commune de Saint Jean de Serres
---	---

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024
DÉLIBÉRATION N° D06_080424**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 14 Présents : 9 Procurations : 4 Absent : 1	L'an 2024 et le 08 avril à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire. Présents : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Marie BOUEZDA-CABANE, Boris CHAPON et Catherine ROUVIERE. Procurations : Vivien BACARESSE à Daniel ZANÉ, Danièle MONTEIL à Elsa DARDON, Monique DESTIENNE à Alain FAYADA et Jacqueline JANIEC à Andrée ROUX Absent : Dario VIOLA Secrétaire de séance : Édith BORNANCIN
Date de la convocation : 29-03-2024 Date d'affichage : 29-03-2024	
Objet : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi de finances pour 2023 créant le Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
Considérant le projet de travaux de rénovation à l'école suite à l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études LOGIBAT en décembre 2022 : traitement de l'enveloppe des bâtiments en isolant par l'extérieur des façades, remplacement de la chaudière à fioul par une pompe à chaleur air/eau haute température, en mode chaud seul, permettant la reprise des systèmes d'émissions existants pour un montant de 164.111 euros H.T afin de permettre la réduction durable de la consommation énergétique ;
Considérant que ce projet est éligible au Fonds Vert ;

Madame la Maire rappelle que la délibération n°D36_141223 a été prise le 14 décembre dernier approuvant la sollicitation d'une participation financière de 55 % du montant total H.T auprès de l'État dans le cadre du Fonds Vert. La part de financement de l'État ayant évolué à la baisse, une nouvelle délibération du Conseil municipal est nécessaire. Elle soumet le nouveau plan de financement prévisionnel :

	Pourcentages	Montants HT
Fonds Vert	30 %	49 233 €
Conseil Départemental	25 %	41 028 €
Financement part de la collectivité - Fonds Propres	45 %	73 850 €
Total	100 %	164 111 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'État de 30 % du montant HT des travaux dont le montant est estimé à 164.111 euros H.T au titre du Fonds Vert pour l'opération présentée et tel que prévu dans le plan de financement ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tous actes et documents relatifs à cette subvention.
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus au budget 2024 de la Commune,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Maire
Andrée ROUX

